

# **Avis de modification aux Conventions de comptes et de services et Déclarations de votre compte de TD Waterhouse, en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007**

## **CONVENTION DE COMPTE AU COMPTANT**

### **1. Capacité légale**

**Paragraphe 3 (nouveau)** – Si vous ou une sûreté que vous détenez dans un compte auprès de nous faites l'objet d'une interdiction d'opérations sur valeurs, vous respecterez l'interdiction d'opérations sur valeurs jusqu'au moment où celle-ci sera révoquée ou modifiée afin de permettre la négociation.

### **11. Cession et fermeture de compte**

**Paragraphe 3 (nouveau)** – Si votre compte demeure inactif et ne contient aucun actif ou solde dû pendant une période d'au moins 24 mois, nous pouvons, à notre entière discrétion, fermer votre compte et mettre fin à votre ou à vos conventions de compte conclues avec nous, sans vous donner de préavis.

### **20. Convention sur la confidentialité des renseignements personnels – Notre engagement en matière de protection des renseignements personnels (Modifié)**

– Dans la présente convention, les mots « vous », « vôtre » et « vos » signifient toute personne nous ayant demandé un produit ou un service, ou nous ayant offert une garantie à l'égard d'un produit ou d'un service. Les mots « nous », « nos » et « nôtre » désignent TD Waterhouse Canada Inc, qui fait partie du Groupe Financier Banque TD (GFBTD). GFBTD désigne La Banque Toronto-Dominion et ses sociétés affiliées qui offrent des produits et des services relatifs aux dépôts, aux placements, aux prêts, aux valeurs mobilières, aux fiducies, aux assurances et autres. Le mot « renseignements » désigne vos renseignements personnels, financiers et autres renseignements que vous nous fournissez, notamment par les produits et services que vous utilisez, et qui sont obtenus auprès de tiers. Vous reconnaissez les dispositions suivantes, en convenez et autorisez leur application.

## **COLLECTE ET UTILISATION DE VOS RENSEIGNEMENTS**

Dès que vous entamez une relation avec nous, et pendant toute la durée de cette relation, nous pouvons recueillir des renseignements, y compris :

- des renseignements sur vous et vos antécédents exigés en vertu de la loi, notamment vos nom, adresse, date de naissance, profession et autres renseignements personnels;
- des registres qui reflètent vos opérations auprès de nous ou par notre intermédiaire;
- vos préférences et activités financières.

Nous pouvons obtenir ces renseignements sur vous auprès d'un tiers, notamment auprès :

- d'agences et de bureaux d'enregistrement gouvernementaux, de forces publiques ou en consultant des dossiers publics;
- d'agences d'évaluation du crédit;

- d'autres institutions financières;
- d'autres fournisseurs de services, mandataires et organisations avec lesquels vous prenez des dispositions;
- de références que vous avez fournies;
- de personnes autorisées à agir en votre nom en vertu d'une procuration ou de toute autre autorisation légale.

Vous autorisez ces tiers à nous fournir les renseignements.

Nous limiterons la collecte et l'utilisation de renseignements à ce qui est nécessaire afin d'être en mesure de vous servir en tant que client et d'administrer nos activités, y compris pour :

- vérifier votre identité;
- évaluer et traiter votre demande, vos comptes, opérations et rapports;
- vous offrir un service continu;
- analyser vos besoins financiers et vos activités financières afin de mieux vous servir;
- nous aider à nous protéger et à vous protéger contre la fraude et les erreurs;
- nous aider à gérer et à évaluer nos risques, nos activités et notre relation avec vous;
- nous conformer aux lois applicables et aux exigences des autorités de réglementation, y compris les organismes d'autoréglementation.

## **DIVULGATION DE VOS RENSEIGNEMENTS**

Nous pouvons divulguer des renseignements :

- avec votre consentement;
- en réponse à une ordonnance du tribunal, un mandat de perquisition ou toute autre demande que nous jugeons valable;
- pour répondre à toute demande de renseignements présentée par les autorités de réglementation, y compris les organismes d'autoréglementation dont nous sommes membre ou partie prenante, en vue de satisfaire aux exigences juridiques et réglementaires auxquelles nous sommes assujettis;
- aux fournisseurs, mandataires et autres organismes qui vous fournissent des services, qui offrent des services en notre nom ou qui nous fournissent des services;
- si nous achetons ou vendons une partie de nos activités ou si nous envisageons une telle transaction;
- pour nous aider à recouvrer une dette ou à forcer le paiement d'une créance que vous nous devez;
- si la loi nous y autorise.

## **DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS AU SEIN DU GFBTD**

Vous pouvez choisir ou refuser que des renseignements soient partagés au sein du GFBTD en cochant la case appropriée sur la demande d'ouverture de compte TD Waterhouse ou en communiquant avec nous par écrit. Si vous le choisissez, nous pouvons diffuser vos renseignements au sein du GFBTD, à l'exception des renseignements sur la santé, afin de :

- gérer votre relation avec le GFBTD, y compris vous fournir les services liés au compte, de même que nos activités et risques opérationnels;
- nous conformer aux exigences juridiques ou réglementaires;
- permettre à d'autres unités fonctionnelles du GFBTD de vous informer de leurs produits et services. Si vous le désirez, vous pouvez refuser que vos renseignements soient divulgués de cette façon.

## AUTRES CAS DE COLLECTE, D'UTILISATION ET DE DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS

*Numéro d'assurance sociale (NAS):* Si vous demandez des produits, des comptes ou des services qui pourraient générer des intérêts ou d'autres revenus de placement, nous vous demandons de fournir votre NAS, aux fins de déclaration de revenus. La *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) l'exige. Si nous vous demandons de fournir votre NAS pour d'autres produits ou services, vous n'êtes pas tenu de le fournir. Lorsque vous nous fournissez votre NAS, nous pouvons également l'utiliser pour vous identifier et séparer les renseignements à votre sujet de ceux d'autres clients portant un nom semblable au vôtre, y compris les renseignements que nous obtenons dans le cadre du processus d'approbation de crédit. Vous pouvez demander que votre NAS ne soit pas utilisé aux fins d'identification auprès d'agences d'évaluation du crédit.

*Consentement au crédit :* Dans le cas d'une carte de crédit, d'une ligne de crédit, d'un prêt, d'un prêt hypothécaire ou d'une autre facilité de crédit, ou encore dans le cas d'un compte de dépôt avec protection contre les découverts, limite de retenue ou de retrait ou limite du nombre d'opérations, nous obtiendrons des renseignements et des rapports à votre sujet auprès d'agences d'évaluation du crédit et d'autres prêteurs, et ce, dès que vous présentez une demande, tout au long du processus de traitement de cette demande et de façon continue afin d'examiner et de vérifier votre solvabilité ou de fixer les limites de crédit et de retenue. Vous pouvez choisir de ne pas nous permettre d'effectuer une évaluation de crédit afin d'évaluer une demande de crédit. Lorsque vous avez obtenu de nous un tel produit ou une telle facilité, nous pouvons divulguer de temps à autre vos renseignements à d'autres prêteurs et à des agences d'évaluation du crédit qui cherchent à les obtenir, dans le but d'aider à établir vos antécédents de crédit et de faciliter l'octroi de crédit et le processus de traitement, en général. Si vous possédez un produit de crédit auprès de notre institution, vous ne pouvez pas vous soustraire au consentement au crédit.

*Assurance :* Si vous présentez une demande de souscription, d'examen préliminaire, de modification ou une réclamation à l'égard de l'un des produits d'assurance que nous assurons, réassurons, administrons ou vendons, nous pouvons, s'il y a lieu, recueillir, utiliser, divulguer et conserver des renseignements sur votre état de santé. Nous pouvons obtenir ces renseignements auprès de vous ou d'un professionnel de la santé, d'un établissement médical, d'une compagnie d'assurances ou d'une autre personne qui connaît ces renseignements. Nous pouvons également obtenir un rapport de vérification des références.

Nous pouvons utiliser les renseignements vous concernant pour :

- vérifier votre admissibilité à la protection;
- administrer votre assurance et notre relation avec vous;
- faire une enquête au sujet de votre demande et la régler;
- gérer et évaluer nos risques.

Nous pouvons communiquer vos renseignements à tout professionnel de la santé, établissement médical, compagnie d'assurances et autre personne qui connaît vos renseignements personnels afin de leur permettre de répondre correctement aux questions lorsqu'ils nous fournissent des renseignements à votre sujet. Nous pouvons partager les résultats d'analyse de laboratoire relatifs à des maladies infectieuses avec les autorités appropriées en matière de santé publique.

Les renseignements recueillis concernant votre santé recueillis aux fins susmentionnées ne seront pas divulgués au sein du GFBTD, sauf si des

sociétés du GFBTD assurent, réassurent, administrent ou vendent une protection connexe, et qu'elles ont besoin de ces renseignements aux fins susmentionnées. Nous pouvons partager les renseignements sur votre santé avec les administrateurs, les fournisseurs de service, les réassureurs et les assureurs et réassureurs éventuels de nos produits d'assurance, de même qu'avec leurs administrateurs et fournisseurs de service, aux fins susmentionnées.

*Marketing* – Nous pouvons également utiliser vos renseignements aux fins de marketing, y compris :

- pour mieux comprendre vos besoins financiers et activités financières, afin que nous puissions vous informer de nos autres produits et services qui pourraient vous intéresser, y compris ceux offerts par nos sociétés affiliées et les tiers que nous sélectionnons;
- pour établir votre admissibilité à participer à des concours, des sondages ou des promotions, et pour mener et administrer les concours auxquels vous participez;
- pour mener des recherches et des sondages visant à évaluer votre satisfaction en tant que client et pour élaborer des produits et des services qui répondront à vos besoins.

En ce qui a trait à l'utilisation de vos renseignements aux fins de marketing, vous avez le choix de ne pas nous permettre :

- de vous communiquer, à l'occasion, par la poste, par téléphone ou par courriel ou par tous ces moyens, des offres qui pourraient être avantageuses;
- de vous joindre dans le cadre de recherches ou d'enquêtes sur la clientèle.

*Conversations téléphoniques* : Il est possible que vos conversations téléphoniques avec nos représentants soient écoutées ou enregistrées afin d'assurer votre protection et la nôtre, d'améliorer le service à la clientèle et de confirmer nos discussions avec vous.

## **RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Veuillez lire notre code de protection de la vie privée, « Respect de la confidentialité », pour obtenir de plus amples renseignements sur la présente entente et sur nos politiques de protection de la vie privée. Consultez le site [www.td.com/francais/privee](http://www.td.com/francais/privee) ou communiquez avec nous pour obtenir un exemplaire.

Vous reconnaissez que nous pouvons modifier la présente entente et notre code de protection de la vie privée, au besoin, afin de refléter les modifications apportées aux lois ou autres. Nous publierons les dispositions modifiées ainsi que le code de protection de la vie privée dans notre site Web susmentionné. Vous trouverez également des exemplaires dans nos succursales ou autres locaux, ou nous pouvons vous l'envoyer par la poste. Vous reconnaissez et autorisez ces modifications et acceptez d'être lié par celles-ci.

Si vous souhaitez, à n'importe quel moment, refuser ou retirer votre consentement à l'égard de l'un des choix mentionnés dans la présente entente, vous pouvez communiquer avec votre succursale ou votre conseiller ou avec nous au 1-800-895-4463. Veuillez lire notre code de protection de la vie privée pour de plus amples renseignements sur vos choix de refus.

## **21. Autres sources de revenu**

**4<sup>e</sup> puce (modifié)** – La rémunération payée par les marchés boursiers américains, y compris les réseaux de communication électroniques, les

mainteneurs de marché et les bourses relativement aux ordres que nous leur passons sur le marché américain, et qui sont soumis aux exigences des autorités de réglementation américaines, y compris l'exigence que ces ordres soient exécutés à un prix égal ou supérieur à celui prévu par l'offre et la demande la plus avantageuses à l'échelle nationale. TD Waterhouse passe tous les ordres canadiens sur le marché par l'intermédiaire de sa filiale, Valeurs mobilières TD Inc., qu'elle rémunère pour ces services. Valeurs mobilières TD Inc. peut toucher des revenus sur ces transactions.

Les marchés boursiers et les mainteneurs de marché ne versent aucune rémunération à TD Waterhouse.

## **22. Autres**

**Paragraphe 2 (modifié)** – Sauf disposition contraire expresse relative à un compte, si vous résidez au Canada, votre compte sera considéré être situé dans la province ou le territoire de votre résidence actuelle, et la loi de cette province ou de ce territoire régira la présente convention. Si vous ne résidez pas au Canada, votre compte sera considéré être situé dans la province d'Ontario, et la loi de l'Ontario régira la présente convention.

## **ÉNONCÉS DE POLITIQUES ET ÉMETTEURS RELIÉS**

### **TD Waterhouse Canada Inc. – Émetteurs reliés (Modifié)**

L'émetteur suivant n'est plus relié à TD Waterhouse Canada Inc. :

- Fonds cotés en bourse TD.

### **Nouvelle clause**

**f) Personnes inscrites canadiennes reliées** : En plus de TD Waterhouse Canada Inc., les courtiers et conseillers inscrits suivants sont des filiales de La Banque Toronto-Dominion : Gestion privée TD Waterhouse Inc., Gestion de placements TD Inc., Services d'investissement TD inc. et Valeurs mobilières TD Inc. Certains dirigeants et administrateurs de TD Waterhouse Canada Inc. peuvent également agir à titre de dirigeants ou d'agents d'une ou de plusieurs de ces personnes inscrites reliées.

## **CONVENTION DU CLIENT DES SERVICES DE COURTAGE ÉLECTRONIQUES DE TD WATERHOUSE**

### **Paragraphe 1 (modifié)**

REMARQUE IMPORTANTE : VEUILLEZ LIRE LA PRÉSENTE CONVENTION AVANT D'UTILISER L'UN OU L'AUTRE DES SERVICES COURTIERWEB®, TALKBROKER, TELEMAT OU INVESTISSEUR ACTIF TD WATERHOUSE. L'UTILISATION DE L'UN OU L'AUTRE DES SERVICES DÉFINIS CI-DESSOUS OU L'APPOSITION DE VOTRE SIGNATURE SUR L'ACCUSÉ DE RÉCEPTION INDIQUERA QUE VOUS AVEZ LU LA PRÉSENTE CONVENTION ET QUE VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LES MODALITÉS STIPULÉES AUX PRÉSENTES ET PAR TOUTE AUTRE CONDITION OU RESTRICTION APPLICABLE À L'ÉGARD DES SERVICES. TD WATERHOUSE CANADA INC. NE FOURNIRA LES SERVICES QU'AUX CONDITIONS SUIVANTES :

**Paragraphe 2 (modifié)** – Dans la présente convention, les termes « vous », « votre », « vos » et « vôtre » désignent le client et les termes « nous », « notre », « nos » et « nôtre » désignent TD Waterhouse Canada Inc., Courtage à escompte TD Waterhouse,

Planification financière TD Waterhouse, Conseils de placement privés TD Waterhouse et Partenaires en services « TD Waterhouse » et Services institutionnels TD Waterhouse (collectivement TD Waterhouse), La Banque Toronto-Dominion ou les filiales de la Banque, le cas échéant.

**Définitions i) (modifié)** – « services » désigne individuellement et collectivement le service de courtage Internet CourtierWeb TD Waterhouse, le service téléphonique TéléMax TD Waterhouse, le service téléphonique TalkBroker TD Waterhouse, la plateforme Investisseur actif TD Waterhouse, la plateforme Investisseur actif Plus TD Waterhouse, la plateforme Investisseur actif Web TD Waterhouse et la composante d'un service de saisie des ordres ou tout élément de ces services, selon le cas.

**3. (Modifié)** – Vous acceptez de ne divulguer à personne votre mot de passe et de le conserver à l'écart des autres renseignements que vous recevrez ou que vous possédez déjà concernant les services. Il vous incombe exclusivement de protéger la confidentialité de votre mot de passe et de vous assurer que vous êtes le seul utilisateur. Vous reconnaissez que votre mot de passe vous est exclusivement réservé et que nous n'y avons pas accès.

TD Waterhouse n'est responsable d'un accès non autorisé à des comptes en ligne ou de pertes résultant de la divulgation volontaire par vous de vos numéros de carte Accès, ID de connexion ou mot de passe BanqueNet ou de l'utilisation, du rangement ou de la divulgation inappropriés ou négligents par vous de ces renseignements.

En cas de perte, de vol, d'utilisation inappropriée ou d'une compromission de vos cartes Accès, ID de connexion ou mot de passe CourtierWeb, vous devez aviser TD Waterhouse dans un délai raisonnable.

Vous ne tenterez pas d'accéder à des zones d'accès restreint de notre système informatique ou du système informatique de toute entité membre de notre groupe ou ayant des liens avec nous ou d'exécuter des fonctions que vous n'êtes pas autorisé à exécuter aux termes de la présente convention.

Nous pouvons, sans avis, suspendre temporairement votre accès aux services en désactivant votre ou vos mots de passe si nous avons des motifs raisonnables de soupçonner que vous utilisez le ou les mots de passe pour obtenir un accès non autorisé à nos autres systèmes ou renseignements, ou que vous utilisez votre ou vos mots de passe ou les services de toute autre façon inappropriée. Ces suspensions dureront le temps nécessaire pour permettre une enquête approfondie sur l'activité ayant fait l'objet de la suspension. Nous pouvons mettre fin à la présente convention immédiatement sans avis si nous établissons à notre satisfaction que vous vous êtes livré à une telle activité non autorisée ou que l'activité inhabituelle ne peut être raisonnablement expliquée.

**6. Premier paragraphe (modifié)** – Les données sur les valeurs mobilières et le marché fournies par l'intermédiaire des services sont la propriété exclusive des fournisseurs de renseignements. En utilisant les services, vous acceptez de ne pas reproduire, retransmettre, diffuser, vendre, distribuer, publier, émettre, faire circuler ou exploiter commercialement les données d'une manière quelconque et de ne les fournir à personne d'autre sans le consentement exprès par écrit de TD Waterhouse et des fournisseurs de renseignements intéressés. Les données sur les valeurs mobilières et le marché fournies en vertu des présentes ne devront servir qu'à votre usage personnel.

**10. (Modifié)** - Vous consentez à assumer la responsabilité de toute perte découlant de la soumission d'un ordre à l'aide d'un appareil d'accès en utilisant les services, sauf si nous établissons que les dispositions de la garantie de sécurité de CourtierWeb s'appliquent. Vous reconnaissez que, pour notre protection mutuelle, TD Waterhouse enregistrera toutes vos instructions relatives aux ordres donnés en conformité avec les services.

### **Nouvelle clause**

**18k) Logiciels de tiers :** Nous pouvons, de temps à autre, mettre à votre disposition des logiciels de tiers, et ce, uniquement pour votre commodité. Nous ne sommes pas responsables du fonctionnement du logiciel ni de l'exactitude ou de l'exhaustivité des renseignements produits. Nous serons responsables uniquement de l'exactitude des renseignements contenus dans votre relevé de compte TD Waterhouse. Les renseignements produits par tout logiciel de tiers peuvent ne pas convenir aux fins de l'impôt sur le revenu ou à d'autres fins de déclaration, et leur utilisation se fait à l'entière discrétion de l'utilisateur.

## **CONVENTION DU CLIENT DES SERVICES DE COURTAGE ÉLECTRONIQUES TD WATERHOUSE POUR LES COMPTES INVESTISSEUR ACTIF**

**(Nouveau)**

REMARQUE IMPORTANTE : VEUILLEZ LIRE LE PRÉSENT ADDENDA ET LA CONVENTION DU CLIENT DES SERVICES DE COURTAGE ÉLECTRONIQUES TD WATERHOUSE AINSI QUE LE GUIDE DE L'UTILISATEUR DU COMPTE INVESTISSEUR ACTIF (LES « CONVENTIONS ») AVANT D'ACCÉDER À VOTRE OU À VOS COMPTES INVESTISSEUR ACTIF. VOTRE PREMIÈRE UTILISATION DES SERVICES DÉFINIS AUX PRÉSENTES OU VOTRE ACCEPTATION ÉCRITE DE LA PRÉSENTE CONVENTION SIGNIFIERA QUE VOUS AVEZ LU LES PRÉSENTES CONVENTIONS ET QUE VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LES MODALITÉS STIPULÉES AUX PRÉSENTES. TD WATERHOUSE CANADA INC. (« TD WATERHOUSE ») NE FOURNIRA LES SERVICES QU'À VOUS, CONFORMÉMENT AUX MODALITÉS ÉNONCÉES DANS LES CONVENTIONS. TOUTES LES MODALITÉS DE LA CONVENTION DU CLIENT DES SERVICES DE COURTAGE ÉLECTRONIQUES TD WATERHOUSE FONT PARTIE DE LA PRÉSENTE CONVENTION, SAUF INDICATION CONTRAIRE EXPRESSE DANS LES PRÉSENTES.

En contrepartie des services auxquels nous vous donnerons accès, vous convenez de ce qui suit :

### **Définitions**

**1.** Dans le présent addenda :

- (a) frais de « réseau de courtage électronique » (RCE) désigne les frais d'acheminement des ordres du RCE tel qu'il est indiqué de temps à autre à l'adresse [www.tdwaterhouse.ca/investisseur\\_actif](http://www.tdwaterhouse.ca/investisseur_actif);
- (b) « titres admissibles » désigne les titres inscrits à des bourses canadiennes et américaines reconnues et aux lieux d'exécution tels que les détermine TD Waterhouse à sa seule discrétion de temps à autre;
- (c) « heures d'ouverture » désigne les heures au cours desquelles les services vous sont offerts tel qu'il est indiqué de temps à autre à l'adresse [www.tdwaterhouse.ca/investisseur\\_actif](http://www.tdwaterhouse.ca/investisseur_actif);

- (d) « configuration minimale nécessaire » désigne les caractéristiques requises pour utiliser les services tel qu'il est indiqué de temps à autre à l'adresse [www.tdwaterhouse.ca/investisseur\\_actif](http://www.tdwaterhouse.ca/investisseur_actif);
- (e) « utilisateur professionnel » est l'une des personnes suivantes :
  - (i) un employé ou un membre d'une bourse ou de l'Association des courtiers en valeurs mobilières ou d'une entreprise inscrite en vertu d'une loi ou d'un règlement sur les valeurs mobilières;
  - (ii) un particulier ou une entité qui, à titre de représentant payé ou de tiers, fait des transactions dans le compte;
  - (iii) un particulier ou une entité dont le compte est au nom d'une société par actions, d'une société de personnes ou d'une entreprise individuelle.
- (f) « services », aux fins de la présente convention uniquement, désigne collectivement et individuellement les services de négociation Investisseur actif, Investisseur actif Plus et Investisseur actif Web ou tout élément de ces services, selon le cas, et, si vous avez choisi de recevoir des renseignements d'au moins une bourse, les renseignements de toutes les bourses offerts pour chacun des services;
- (g) « historique des ordres » désigne le nombre d'ordres que vous nous avez transmis ou que vous avez transmis à un autre courtier que nous jugeons acceptable et tel que nous le déterminons ou l'acceptons, au cours du dernier mois civil complet précédant le moment où vous avez commencé à recevoir les services.

## **Accès aux services, utilisation et résiliation de ceux-ci**

2. Pour que vous puissiez utiliser les services, nous devons d'abord accepter, à notre entière discrétion, votre demande. L'un des critères que nous utilisons pour évaluer votre demande est l'historique des ordres. Pour pouvoir continuer d'utiliser les Services, vous devez maintenir un niveau d'activité de négociation que nous jugeons acceptable. Nous avons fixé le niveau d'activité de négociation minimal à 30 ordres passés pendant chaque période de trois mois au cours de laquelle vous utilisez les services. Nous prenons en considération les ordres sur tous les comptes liés à votre code d'accès Investisseur actif pour déterminer si vous avez atteint le niveau d'activité de négociation acceptable. Nous faisons cet exercice chaque mois en fonction de vos activités de négociation des trois derniers mois, à compter de votre premier mois complet d'accès aux services. Nous nous réservons le droit d'annuler votre accès aux services en tout temps, à notre discrétion en vous transmettant un avis en ce sens, quel que soit le niveau d'activité de négociation.
3. Vous ne pouvez utiliser les services que pour passer des ordres à l'égard de titres admissibles pendant les heures d'ouverture. Vous reconnaissez que votre système doit posséder la configuration minimale nécessaire pour que vous puissiez utiliser les services et vous attestez que c'est le cas. Vous reconnaissez également que les opérations effectuées à l'aide des services ne sont enregistrées sur les autres systèmes de TD Waterhouse que le jour suivant et vice-versa. Vous reconnaissez enfin que les heures d'ouverture et la liste des titres admissibles peuvent être modifiées à l'occasion au gré de TD Waterhouse.
4. Pendant que vous utilisez les services que vous avez choisis, vous ne devez pas utiliser les Services de courtage électronique pour négocier des titres admissibles. À l'annulation de votre accès aux



services, nous pourrions vous redonner accès aux Services de courtage électroniques pour négocier des titres admissibles, si vous en faites la demande et sous réserve de l'approbation de TD Waterhouse.

## **Indemnisation**

5. Par les présentes, vous indemnisez TD Waterhouse à l'égard de toutes et chacune des réclamations et des droits d'action, peu importe leur cause, découlant de votre utilisation des services ou de votre incapacité à les utiliser ou à maintenir une connexion à ceux-ci.

## **Commissions et frais**

6. Vous n'assumerez aucuns frais de données ni, le cas échéant, de frais d'utilisateur professionnel pour le reste du mois civil au cours duquel vous commencez à recevoir les services (la « période initiale »). Après la période initiale, nous pouvons vous facturer des frais de données pour chaque mois civil ou partie de celui-ci au cours duquel vous recevez les services en fonction du service que vous avez choisi et du nombre d'ordres que vous avez passés au cours de la période de trois mois précédente, tel que nous le déterminons et, le cas échéant, des frais d'utilisateur professionnel pour chaque mois civil ou partie de celui-ci au cours duquel vous recevez les services. Les frais de données et les frais d'utilisateur professionnel, le cas échéant, vous seront facturés aux taux indiqués dans le Barème des taux d'intérêt et des frais de service pour courtage à escompte TD Waterhouse, ou tel que nous l'indiquons de temps à autre.
7. À compter du jour où vous commencez à recevoir les services, nous vous facturerons des commissions aux taux indiqués dans le Barème des taux d'intérêt et des frais de service pour courtage à escompte TD Waterhouse, ou tel que nous vous l'indiquons de temps à autre.
8. Vous nous autorisez à débiter tous les frais de données, frais d'utilisateur professionnel et frais de RCE, s'il y a lieu, lorsqu'ils deviennent exigibles, du compte canadien au comptant TD Waterhouse ou du compte sur marge TD Waterhouse établi à votre nom, tel que vous nous l'indiquez.

## **Renseignements personnels et accusés de réception**

9. Vous reconnaissez avoir reçu et lu les conventions et acceptez d'y être lié. Si le compte est un compte non personnel, vous confirmez que vous êtes autorisé à lier le titulaire du compte.

## **DÉCLARATION DE FIDUCIE DU RÉGIME D'ÉPARGNE RETRAITE AUTOGÉRÉ TD WATERHOUSE**

**12. Clause relative au revenu de retraite c) (i) (modifié)** – lorsque la valeur des biens dans le RÉGIME est supérieure ou égale à 10 000 \$ (ou au montant supérieur ou moindre que le fiduciaire peut à son seul gré fixer à l'occasion), le fiduciaire transférera, avant la fin de l'année au cours de laquelle vous atteindrez 69 ans, les biens du régime à un fonds enregistré de revenu de retraite dont vous êtes le rentier et pour lequel le fiduciaire agira comme émetteur conformément à la législation fiscale applicable et vous nommez par les présentes l'agent à titre de fondé de pouvoir pour signer tous les documents et effectuer les choix nécessaires dans le but d'établir et d'exploiter le fonds enregistré de revenu de retraite. Le cas échéant, toute personne que vous avez désignée bénéficiaire du RÉGIME sera désignée bénéficiaire du fonds enregistré de revenu de retraite.

**Pour obtenir un exemplaire complet des Conventions de comptes et de services et Déclarations modifiées, veuillez communiquer avec nous au numéro indiqué sur votre relevé de compte de TD Waterhouse.**



**Waterhouse**

La richesse de l'expérience

Courtage à escompte TD Waterhouse, Planification financière TD Waterhouse, Services institutionnels TD Waterhouse, Conseils de placement privés TD Waterhouse et Partenaires en services TD Waterhouse sont des divisions de TD Waterhouse Canada Inc., filiale de La Banque Toronto-Dominion. TD Waterhouse Canada Inc. — membre du FCPE.

\* Marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion, utilisée sous licence.